

**COMPTE-RENDU PROVISOIRE DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
16 FEVRIER 2022 (en attente de validation lors du prochain Conseil Municipal)**

Présents : Jean-Christophe FARJON - Agnès MERLE - Ghislaine DUVIGNAU – Hervé MICHEL - Hélène CHARBONNIER - Amélie CHARRETIER - Odile COQUILLART - Suzanne DUBOEUF - Yves GIBERT - David LAVAL - Huguette NALIN - Frédéric RAMBOUR - Corinne ROCHAND - Murielle ROMAGNY - Jean-Claude VALLET

Secrétaire de séance : Hervé MICHEL

**Validation du compte rendu du conseil municipal du 19 janvier 2022 :**

Le compte rendu rédigé à l'issue de la séance du 19 janvier 2022 a été envoyé, par mail, à chacun des membres du Conseil Municipal pour lecture. Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

**Délibération autorisant le maire à signer la convention avec la CCMDL pour la mise à disposition d'une secrétaire remplaçante :**

La CCMDL a recruté une secrétaire qu'elle met au service des communes contre indemnisation pour remplacer en priorité les absences non prévues, mais aussi pour les congés et enfin si nécessaire en cas de besoin de renfort de personnel sur une courte période.

La secrétaire doit venir pour une durée minimum de 8,75H sur une journée. A raison de 27 euros/heure, véhicule, charges et congés compris, la journée revient donc à 235 euros.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer cette convention avec la CCMDL.

**Délibération pour le prolongement de la convention du périscolaire :**

Cette convention est signée entre l'association Familles Rurales et la mairie et décrit les conditions de mise à disposition des locaux et du matériel pour l'activité périscolaire. Le périscolaire étant un service indispensable aux parents et à la stabilité de l'école, cette convention prévoit également que la mairie prend en charge le déficit sur présentation du compte de résultats.

Sans nouvelle délibération, cette convention restera en vigueur avec la possibilité pour chacune des parties de la dénoncer avec un préavis de 3 mois.

**Délibération pour une demande de subvention Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour le remplacement de la chaudière de l'école :**

La chaudière de l'école date de 1994 et il faut se tenir prêt à la changer au cas où elle tombe en panne. A cet effet un devis a été demandé au SIEL pour une chaudière avec granulés de bois. Le devis s'élève à un total de 73200 euros HT. Une demande de subvention est faite à l'état. Cette demande est acceptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

A savoir que le SIEL accorderait en plus la Prime Chaleur Avenir d'un montant de 14365 euros.

**Délibération pour une demande de subvention Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour la réhabilitation de l'Auberge :**

Une étude pour la réhabilitation de l'Auberge a été demandée au cabinet Vindry de St Galmier. L'estimatif pour cette réhabilitation s'élève à un total de 1 155 382 euros HT et comprend l'ensemble des travaux mais aussi le matériel pour le bar, la cuisine et le restaurant, et l'achat du bâtiment. Une demande de subvention est faite à l'état. Cette demande est acceptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

### Questions diverses :

- Monsieur le Maire informe que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, les transports scolaires ne sont plus gérés par la Région mais par le Sytral. En septembre 2022, le tarif passera de 110 euros à 130 euros par enfant pour une année scolaire.

- Monsieur le Maire fait le compte-rendu du Conseil Communautaire de janvier 2022.

- Monsieur le Maire informe qu'un nouveau contrat est en cours d'élaboration pour 5 ans avec le SMAELT (Syndicat de la rivière Thoranche).

-Monsieur le Maire informe qu'il a rempli un dossier « Appel à manifestation d'intérêt » qui concerne « Le logement de demain », et serait utile en termes de conseils notamment pour les futurs habitants du lotissement.

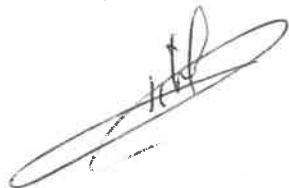
-Les travaux pour l'extinction de l'éclairage public ont été faits mais cela ne fonctionne pas. Le SIEL doit réintervenir très bientôt pour résoudre les problèmes.

- Agnès Merle fait le compte-rendu du conseil d'école et informe que l'inspectrice d'académie a confirmé que les 3 classes seront maintenues à la prochaine rentrée de septembre.

-Odile Coquillart fait le compte-rendu de l'avancement du recensement.

**Prochain Conseil Municipal : Mercredi 16 mars 2022 à 20H30. lieu non défini en fonction de l'actualité sanitaire**

Hervé MICHEL, Secrétaire de séance.



Jean-Christophe FARJON, Maire.

